

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DES YVELINES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 7 allée Edgar Degas
78160 MARLY LE ROI



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DES YVELINES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 27 mai 2024

Le Commissaire aux comptes
JPA



Damien POTDEVIN

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Fonds propres et réserves		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres	17 709	17 709
- Fonds commercial					Réserves :		
- Autres	3 500	3 500			- Réserve légale		
Immobilisations corporelles	68 851	30 341	38 509	16 288	- Réserves réglementées		
Immobilisations financières					- Autres	146 973	146 973
TOTAL I	72 351	33 841	38 509	16 288	Report à nouveau	79 229	78 523
Actif circulant :					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 504	706
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Subvention d'investissement	8 205	5 197
Marchandises					Fonds Dediés	32 856	25 125
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	288 476	274 233
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)	13 634	11 171
Clients et comptes rattachés	12 214		12 214	9 875	Dettes		
Autres	51 500		51 513	51 501	Emprunts et dettes assimilées	29 810	
Valeurs mobilières de placement					Fournisseurs et comptes rattachés (40)	8 043	
Disponibilités (autres que caisse)	271 639		271 809	283 663	Dettes sociales et fiscales (42-43-44)	24 100	16 803
Caisse	18		18	18	Autres	10 000	39 810
TOTAL II	335 371	0	335 554	345 057	TOTAL III	71 953	75 941
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	407 722	33 841	374 063	361 345	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	374 063	361 345

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises	250	
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	28 525	18 870
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Achats de matières premières et autre			Subventions d'exploitation	196 373	197 093
Autres charges externes	76 376	86 314	Autres produits cotisations	73 599	72 552
Impôts, taxes et versements assimilés	3 347	2 523	Transfert de charges	559	1 941
Salaires et Charges sociales	209 989	205 726			
Dotations aux amortissements	12 790	7 369			
Dotations aux provisions	2 462	1 447			
Autres charges	2	637			
TOTAL (I)	304 966	304 015	TOTAL (I)	299 305	290 455
CHARGES FINANCIERES (II)	-		PRODUITS FINANCIERS (II)	2 471	1 219
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	7 731		PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	14 426	13 047
IMPOTS SUR LES BENEFICES (IV)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	312 698	304 015	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	316 202	304 722
BENEFICE OU PERTE	3 504	706			
TOTAL GENERAL	316 202	304 722	TOTAL GENERAL	316 202	304 722

FCS78 Fédération des Centres Sociaux et socioculturels des Yvelines

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT 2023

Les comptes annuels présentés laissent apparaître au bilan de l'exercice clos le **31/12/2023** un total de **374 063 euros**, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un résultat de **3 504 euros**.

L'exercice a une durée de **12 mois**, recouvrant la période du **1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023**.

1. Objet Social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- regrouper les Centres sociaux et socioculturels, favoriser leur développement, les représenter, susciter la création de nouveaux centres.

- apporter une aide technique à ses ressortissants dans différents domaines tels que l'information, le financement, la gestion, la formation, l'analyse des besoins et le contrôle des résultats A cette fin elle associe dans une concertation permanente les différents acteurs qui sont impliqués dans la vie des centres sociaux.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

Faire réseau autour de nos valeurs Démocratie, Dignité, Justice sociale et Pouvoir d'Agir des habitants – RV réseaux, échanges de pratiques entre pairs, accompagnement des renouvellements de projets sociaux.

Projets, actions en phase avec les réalités sociales du territoire : Egalité et Justice sociale, une dynamique Jeunesse, Bien Vieillir, Famille et Parentalité.

Renforcer la qualification des acteurs, faire évoluer les pratiques.

Développer et renforcer nos alliances : réseaux associatifs franciliens et nationaux partageant nos valeurs d'Education Populaire (UFFCS, FSCF, CRAJEP...) et partenaires stratégiques (CAFY, MSA, services décentralisés de l'Etat : DDCS, DICAT, DILCRAH, EPCI GPSEO).

Les activités se sont exercées auprès de 49 adhérents, personnes morales du département agréés Centres Social ou Espace de Vie Sociale par la CAF des Yvelines.

3. Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Investissements (nature/ montants réellement réalisés au cours de l'exercice)

- Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice :
- Engagés et terminés dans l'exercice :
- Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture :

Ressources humaines (recrutements de l'exercice en termes quantitatifs et qualitatifs ; évolution moyenne des rémunérations à effectif constant et évolution de la masse salariale totale)

- Départ de Mr Adama SIDIBE au 31 août 2023. Recrutement en cours pour le 4^{ème} ETP, mais difficile (très peu de candidatures).
- Evolution moyenne des salaires à effectif constant : +5,55% hors prime exceptionnelle de partage de la valeur (PPLV).
- Masse salariale globale s'élevant à 209 988,73€, soit + 2,07% par rapport à 2022 (hausse limitée compte tenu d'une vacance de poste sur 4 mois).

Autres moyens/dépenses engagées

- Formation : le nombre d'heures de formation en lien avec les activités s'est élevé à 203 à comparer au 70 au titre de l'exercice précédent.

4. Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos, ni postérieurement à la clôture de l'exercice

5. Principes et méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 et le règlement N°2018-06 :

- le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;
- l'évaluation des stocks en application de l'article 213-34 ;
- les subventions d'investissement en application des articles 312-1 ;

6. Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;

Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Amortissement et dépréciation d'un actif :

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

2023 –

- Kits numériques mis à disposition des 7 centres sociaux ayant suivi la formation Accueil/accès aux droits en partenariat avec le PIMMS Yvelines et avec le soutien de la CAFY.
- Acquisition d'un véhicule Clio (22 770€) en remplacement de celui incendié lors des émeutes de juin 2023 (dossier d'indemnisation non encore soldé au 31 décembre 2023).

Immobilisations : Fédération des centres sociaux 78

Au 31/12/2023

CADRE A		Val.brute des immo.au début	AUGMENTATIONS	
			Réévaluation	Acquis.créat.
Frais établissement,rech. et dévelop.	TOTAL I			
Autres postes immob. incorporelles	TOTAL II	3 500		
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol autrui				
Install.générales, agenc.et aménag.construct.				
Install.tech.matériel et outillage industriels				
Instal.générales, agencements aménag. divers				
Matériel de transport		19 139		22 770
Matériel de bureau et informatique mobilier		14 700		12 242
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	TOTAL III	33 839		35 012
Participations évaluées par mise en équival.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	TOTAL IV			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		37 339		35 012

CADRE B		DIMINUTIONS		Valeur brute immobilis.à fin exercice	Rééval.Lég. V.O. Immo. en fin d'ex.
		Par virements poste à poste	Par cessions, mis.hors serv		
Frais établ.rech.et dév.	TOTAL I				
Aut.postes immo.incorpo.	TOTAL II			3 500	
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol autrui					
Instal.gén.agenc.et améng.const.					
Instal.tech.matér.& outil.indus.					
Instal.général.agenc.aménag.divers					
Matériel de transport				41 910	
Matér.de bureau & informat.mobil				26 941	
Emballage récupérable & divers					
Immobilisat.corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immob. corporelles	TOTAL III			68 851	
Participations éval. par équiv.					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations					
Immob. financières	TOTAL IV				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)				72 351	

Amortissements:Fédération des centres sociaux 78

Au 31/12/2023

Cadre A : SITUAT.MOUVEMTS EXERCICE IMMOBILISAT.AMORTISSABLES	Montant déb. d'exercice	Augmentation Dotat. Exer.	Diminutions Repris.exer	Montant fin d'exercice
Frais établis.rech.& dével. TOTAL I				
Aut.postes immo.incorporel. TOTAL II	3 500			3 500
Terrains				
Constructions:				
-sur sol propre				
-sur sol d'autrui				
-Instal.Général.Agenc.et Aménag.const.				
Instal.Tech.Matér.& Outil.industriel				
Autres immobilisations corporelles:				
-Instal.Général.Agenc.Aménag.divers				
-Matériel de Transport	7 818	5 307		13 125
-Matériel de bureau & Informat.mobil	9 732	7 484		17 216
-Emballage Récupérable & Divers				
TOTAL III	17 550	12 791		30 341
TOTAL GENERAL (I+II+III)	21 050	12 791		33 841

Cadre B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				Cadre C : PROV.AMT.DEROG	
Immobilisat.amortissables	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
Frs établis.rech. TOTAL I					
Immob.incorpo. TOTAL II					
Terrains					
Constructions:					
-sur sol propre					
-sur sol d'autrui					
-Inst.géné.agenc.aménag.					
Inst.tech.mat & outillage					
Autres immob.corporelles:					
-Inst.géné.agenc.aménag.					
-Matériel de transport	5 307				
-Mat.bureau & inform.mob	7 484				
-Emballages récup.& div.					
TOTAL III	12 791				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	12 791				

Cadre D : MVTS EXERC.AFFECT.CHARGES REPARTIES/PLUSIEURS]	Montant net début exerc.	Augmentation	Dotations	Montant net à fin exerc.
Charges à répartir /plusieurs exerc.				
Primes de remboursemt des obligations				

6.2 Actif circulant

Les créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2023			
CADRE A - ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an
De l'Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	12 214	12 214	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	51 500	51 500	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
T O T A U X	63 714	63 714	
(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant rembours.obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés			

6.3 Tableau de variation des fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	17 709				17 709
Ecarts de réévaluation					
Réserves «dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)»	146 973				146 973
Report à nouveau «dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)»	78 523	706			79 229
Excédent ou déficit de l'exercice «dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)»	706		3 504		3 504
Situation nette	243 911				247 415
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	5197		9 703	6 694	8 205
Provisions réglementées	25 125		7 731		32 856
TOTAL	274 233				288 476

6.4 Provisions réglementées :

Fonds dédiés

Fonds dédiés : Fédération des centres sociaux 78

Au 31/12/2023					
Suivi des fonds dédiés	Montant initial	Fonds à engager début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser s/ress	Fonds restant à eng.en fin d'ex,
Provisions fonds dédiés					
DRDJS BOP 163 "Jeunesse vie associative" 2019	7125	7 125			7 125
DRJSCS FDVA2 notifié décembre 2018	18000	18 000			18 000
CAFY Trop perçu subvention 2022 Formation AAD	7731				7 731
TOTAL I	32856	25125			32856
TOTAL GENERAL (I)	32 856	25 125			32 856

6.5 Provisions pour risques et charges (engagements de retraite)

Notre entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

— Un régime d'indemnités de départ à la retraite.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :

La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture:

— Age de départ à la retraite présumé (le cas échéant par catégorie) 67 ans

— taux d'actualisation : 0,6%/an

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le solde de la provision est de 13 633,63 € à la fin de l'exercice après la dotation annuelle de 2 462,26€.

Provisions : Fédération des centres sociaux 78

Au 31/12/2023

NATURE DES PROVISIONS	Montant déb. d'exercice	Augmentation Dota. Exer.	Diminutions Repris.exer.	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées				
-Prov.reconst.gisem.miniers, pétrol.				
-Provisions pour investissements				
-Provisions pour hausse des prix				
-Provisions pr fluctuation des cours				
-Amortissements dérogatoires				
-Prov.fisc.impl.étranger av 1-1-1992				
-Prov.fisc.impl.étranger ap 1-1-1992				
-Provisions pr prêts d'installation				
-Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
-Provisions pour litiges				
-Prov.pour garanties données clients				
-Prov.pour pertes s/marchés à terme				
-Provisions pour amendes et pénalités				
-Provisions pour pertes de change				
-Prov.pr pensions & oblig.similaires				
-Provisions pour impôts				
-Prov.pr renouvellement des immobil.				
-Provisions pour grosses réparations				
-Prov.pr charg.social.& fisc.s/congés				
-Autres prov.pour risques et charges	11 171	2 463		13 634
TOTAL II	11 171	2 463		13 634
Provisions pour dépréciation				
-Immobilisations incorporelles				
-Immobilisations corporelles				
-Titres mis en équivalence				
-Titres de participation				
-Autres immobilisations financières				
-Stocks et en-cours				
-Comptes clients				
-Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	11 171	2 463		13 634
<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>				
<i>- financières</i>				
<i>- exceptionnelles</i>				

6.6 Dettes

CADRE B - ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convert.(1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp.aup.étbl.crédit à 2 ans maxi.				
Emp.aup.étbl.crédit à plus 2 ans				
Empr.dettes financ.divers (1)(2)				
Fournisseurs et cptes rattachés	8 043	7 873		
Personnel et comptes rattachés	29 810	11 188		
Sécu.soc., autres organis.sociaux	24 100	12 912		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilées				
Dettes /immobil.& cptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	10 000	10 000		
Dettes représ.titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	71 953	41 973		

(1) Empr.sous.en cours d'exercice
 (1) Empr.remb. en cours d'exercice
 (2) Montant des div.empr.& dettes contractés auprès assoc.pers.phys.

7. Informations relatives au compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- présentation des produits d'exploitation (cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés) ;
- Présentation des charges (aides financières, reports en fonds dédiés) ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Produits du compte de résultat

7.1.1 Cotisations 49 adhérents 73 598,95 €

7.1.2 Vente de prestations de service interventions fédérales 14 700€

Produits des interventions fédérales : sollicitation du réseau pour des interventions/formations sur site et contribution aux actions régionales UFFCS.

7.1.3 Subventions d'exploitation

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent

constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* ».

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation		72 075.50	12 000	105 310.35	7 000
Subvention d'investissement				9 702,89	

- Convention pluriannuelle (2019-2022, avenant 2023) d'objectifs et de moyens entre la FCS 78 et la CAF des Yvelines pour un montant de 60 000€.
- Un soutien de la CAFY sur une action de formation accueil/accès aux droits en partenariat avec le PIMMS Yvelines (20297,11€ fonctionnement + 9 702,89€ investissement).
- Renouvellement 2023 de la convention REAAPY avec la CAFY-animation de réseau 25 000€.
- Convention de gestion avec la CNAV Ile de France – projets « Bien Vieillir » pour un montant annuel de 7 000€ (2020-2022, avenant 2023).
- Reconduction du partenariat avec la Communauté d'Agglomération GPSOE (12 000€ en 2023).

7.1.4 Transfert de charges

Mutuelle enfants

7.2 Charges du compte de résultat

7.2.1 Salaires et charges sociales

L'effectif salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et Techniciens	0
Employés	0
Ouvriers	0
Total	4

Départ sur le 4^{ème} poste en août 2023 de Mr Adama SIDIBE.

L'information pour l'exercice sur les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de l'association ne peut être fournie, car elle correspondrait à une information individuelle.

Les dirigeants de l'association sont bénévoles.

7.2.2 Report en fonds dédiés

La CAFY a versé en novembre 2023 33 000€ pour la formation Accueil / accès aux droits 2022 au lieu des 25 268,68€ justifiés dans le bilan 2022 fourni. Il y a donc un trop perçu de 7 731,32€ susceptible d'être réclamé et donc placé en fonds dédiés.

7.3 Contributions volontaires en nature du compte de résultat

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail: bénévolat, mises à disposition de personnes :
- Des contributions en biens: dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
- Des contributions en services: mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services :

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

7.3.1 Bénévolat

La charge administrative et comptable est assurée bénévolement par les administrateurs. L'évaluation des contributions volontaires bénévoles est de 5 300 € pour l'année 2023 (charges patronales non comprises – base SMIC brut).

7.3.2 Mise à disposition des locaux

Mise à disposition des locaux (72 m2, 2 niveaux, 3 pièces – sanitaires) 7 Allée Degas 78160 Marly le Roi par convention avec l'APES et la SNR ; charges locatives incluant les fluides. L'APES ne nous a pas communiqué l'évaluation de cette contribution volontaire en nature.

7.4 Autres informations sur le contenu de poste du bilan et du compte de résultat

7.4.1 Honoraires du Commissaire aux Comptes

3 770€